

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
Poste	
Un an . . . . .	21 fr.
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

**L'ÉCHO SAUMUROIS***Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers*

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
 Un trimestre commencé sera dû.

**ÉLECTEURS !**

Vous avez tous vu la modération avec laquelle l'honorable M. BERGER, député sortant, a mené la campagne électorale.

Les provocations parties de divers côtés n'ont pu le détourner du seul devoir qu'il ait à cœur de remplir :

**Rendre service à tous ses Concitoyens.**

Député depuis 25 ans, il a constamment veillé sur les intérêts de l'arrondissement avec un désintéressement que personne ne s'est permis de suspecter et un dévouement qu'il mettait au service même de ses adversaires.

Il n'a jamais promis que ce qu'il était sûr de tenir et chacun sait qu'il a beaucoup tenu.

Dédaigneux des questions d'ambitions et de rivalités personnelles, désireux seulement de la paix et de l'union entre tous les vrais Patriotes,

Il est et demeure l'homme de tous.

**Tous vous voterez donc pour M. BERGER**

*La Rédaction.*

**Élections Législatives**

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

**Eugène BERGER**

*Député sortant*

**INFORMATIONS**

**M. BURDEAU**

M. Burdeau, candidat à Lyon, a voulu parler à ses électeurs, mais ceux-ci, à la suite d'une réunion fort orageuse, lui ont fait une conduite mouvementée, jusqu'à la Croix-Rousse. Ils l'ont hué et conspué et failli aller plus loin.

**M. DEGRAIS**

M. Decrais, ambassadeur de France à Londres, est parti pour prendre possession de son poste.

**NOTRE MARINE**

A Toulon, les essais de vitesse du cuirassé nouveau type le *Magenta* ont été marqués par un grave accident. Un tuyau de la machine a fait explosion, atteignant onze hommes. Huit ont été grièvement blessés et trois sont dans un état alarmant.

Parmi ces derniers se trouvent deux employés détachés des usines du Creusot et un homme d'équipage.

**MARINE ANGLAISE**

La *Pall Mall Gazette* dit que lors du bombardement d'Alexandrie, les canons ont été mis hors de service et que les grands cuirassés anglais sont d'un type qui les condamne à périr comme le *Victoria*.

**EN ALLEMAGNE**

Par suite de la pénurie d'affaires qui est une des conséquences de la guerre des tarifs, les manufactures de glace de Bavière ont dû réduire leur fabrication de plus d'un tiers.

Un grand nombre d'ouvriers sont sans travail.

**A BERLIN**

Le conseil fédéral a examiné une proposition tendant à frapper d'un droit d'entrée additionnel de 50 0/0 les marchandises d'origine finlandaise. Ces nouveaux droits seront appliqués sans retard.

**L'ESCADRE RUSSE**

Le bruit court à Toulon que l'escadre russe de la Méditerranée viendra visiter cette ville vers la fin de septembre.

**LES TROUBLES D'AIGUES-MORTES**

De nouvelles rixes se sont produites entre Français et Italiens. Il y a dix morts et quarante blessés, mais l'on croit qu'il y a d'autres cadavres dans les marais.

La journée du 17 a été une vraie chasse à l'homme. Il a fallu la protection des soldats pour que les ouvriers italiens pussent sortir des fermes où ils s'étaient barricadés.

Tous les Italiens sont congédiés; ils sont très arrogants et disent que leur gouvernement les vengera.

**LES MINEURS ANGLAIS**

Pendant que 10,000 grévistes tenaient un meeting, ils ont été attaqués par les mineurs non grévistes et des ouvriers d'autres corps d'état qui les ont mis en fuite.

Il y a de nombreux blessés.

Toutes les houillères du sud du pays de Galles sont fermées.

**CANARD ALLEMAND**

Le *Correspondant de Hambourg* signale un bruit d'après lequel il serait question de désigner un évêque allemand pour succéder à Léon XIII.

La noblesse catholique allemande compte sur cette éventualité, et en escompte déjà les avantages.

Inutile d'insister sur l'in vraisemblance d'un pareil choix, car, depuis 1523, le Sacré-Colège a toujours élu un Italien.

**LES ANGLAIS AU SIAM**

Le *Pall Mall Gazette* se plaint de ce que par suite du départ du *Linnet*, la Grande-Bre-

tagne n'ait plus un seul navire de guerre devant Bangkok. La *Gazette* fait remarquer que si les troubles paraissent finis, il pourraient recommencer, lors de l'évacuation de la rive gauche du Mekong et de la remise de Chantaboun aux Siamois.

**Chronique Locale**

ET DE L'OUËST

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 19 AOUT**

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 29°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	757 <sup>m/m</sup>	+ 22°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	» <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 18°

**AVIS**

Le *Courrier de Saumur* publie chaque jour l'avis suivant en tête de sa chronique locale :

« Nous recommandons en outre » d'assister à l'ouverture et au dépouillement du scrutin.

» *Travaillons et veillons.* »

Nous n'insisterons pas sur le côté injurieux, pour nos compatriotes, d'une note ainsi conçue, où les mots *ouverture* et *dépouillement* sont en outre soulignés avec une insolence qui n'a rien de surprenant, étant donné la mauvaise éducation connue de la rédaction de ce journal.

Seulement comme il est bon de se méfier des gens trop méfiants, nous engageons nos amis à exercer une surveillance au moins égale à celle dont on les menace.

Cette note paraîtra en tête de notre chronique locale jusqu'à ce que le *Courrier de Saumur* ait retiré ou modifié la sienne.

**AUX ÉLECTEURS,**

Dans son affiche de la dernière heure, M. de Grandmaison est obligé de reconnaître qu'au mois de novembre 1892 il m'a déclaré spontanément qu'il ne se présenterait pas contre moi.

Au mois de juin dernier, il m'a fait une autre visite en compagnie de MM. Guionis et Charles Leroux, alors que sa candidature était déjà posée et dans le but, au moins apparent, d'en expliquer l'origine.

J'ai écouté patiemment son long récit et j'ai eu la générosité de ne pas récriminer sur le passé. Je lui ai même exprimé en le quittant l'espoir que la lutte serait courtoise entre nous.

Je n'aurais pas rappelé à M. de Grandmaison son engagement du mois de novembre s'il ne m'y avait forcé par l'article de l'*Avant-Garde* qui me visait moi-même en attaquant M. Gigot.

BERGER.

**Question personnelle**

Je prends la parole pour une question personnelle.

M. de Grandmaison ou plutôt son rédacteur a fait imprimer hier soir une affiche de la dernière heure.

Cette affiche, apposée ce matin dans les communes les plus éloignées et marchant de la périphérie au centre, ne devait paraître en ville qu'après notre mise en page, de façon à éviter une réponse immédiate.

Une communication rapide, venant d'une commune éloignée, nous a permis de déjouer cette manœuvre.

Nous en sommes heureux, car voici la première phrase de cette affiche, la seule dont

nous avons à nous occuper ici, puisqu'elle ne concerne que nous :

*Pendant les trois semaines que la rédaction de l'Avant-Garde a dû subir le contact de l'Echo Saumurois, il ne se passait pas de jour qu'on ne nous suppliât de ne pas engager de polémique avec M. Berger.*

J'élève à ce sujet deux incidents.

Commençons par le premier et le moins important.

Il est parfaitement inexact que nous ayons supplié la rédaction de l'*Avant-Garde* de ne pas engager de polémique avec nous.

Il est parfaitement exact que nous ayons tout fait pour l'éviter.

A différentes reprises nous avons non pas supplié, mais engagé fortement l'*Avant-Garde* à éviter tout sujet de discussion; souvent même, en présence de l'intention bien manifeste d'attaques qui ne nous paraissaient pas justifiées, nous avons eu recours à des tiers, qui pourraient en témoigner, dans le seul but d'éviter une guerre que le moindre choc pouvait faire éclater.

Cette guerre, nous ne la désirions pas; mais nous la craignons encore moins.

Nous savions bien que c'était votre candidat qui y laisserait des plumes et l'événement a justifié nos prévisions.

Pendant quinze jours, nous avons littéralement servi d'état tampon entre les deux camps.

Le premier coup de feu est parti de chez vous, dans votre numéro du 12 courant, qui contenait une note évidemment narquoise et au moins inutile contre l'*Echo*.

C'était peu de chose, dites-vous?

C'eût en effet été peu de chose en temps ordinaire; mais lorsque deux individus sont assis sur un baril de poudre, celui qui bat le briquet a tort et ne peut pas dire que c'est le lapin qui a commencé.

Vous avez battu le briquet: tant pis pour vous si ça a fait feu.

Nous sommes prêt à apporter les preuves de notre modération et de notre esprit de conciliation.

Il vous sied mal de transformer cet esprit de conciliation en supplications que nous n'avons pas à vous adresser et que nous ne vous avons point adressées non plus.

Nous vous avons simplement exprimé le désir d'arriver sans secousse et sans abordage, bien qu'adversaires, jusqu'au scrutin.

Vous n'avez pas voulu, ou vous n'avez pas su faire la distinction entre de sages avis et des supplications que nous n'avons pas l'habitude de faire et dont ce n'est pas à vous, en tout cas, que nous donnerions l'étréneue.

Voilà ce que M. Jean Dassy avait à dire à M. Charles Sanzay.

Je passe au second incident.

Si le voisinage de la rédaction de l'*Echo* avait pour vous quelque côté déplaisant, je vous ferai remarquer, M. Fabien Cesbron, que c'est vous qui êtes venu chercher ce contact.

Je vous dirai ensuite, moi, Gabriel Jouaust, rédacteur-gérant de l'*Echo Saumurois*, parlant à M. Fabien Cesbron, ancien avocat à Angers, que si quelqu'un a subi un contact, c'est moi.

Voilà ce que M. Gabriel Jouaust avait à dire à M. Fabien Cesbron.

GABRIEL JOUAUST,

Rédacteur-gérant du journal l'*Echo Saumurois*.

**Les deux Georges**

Georges Boulanger.

Georges de Grandmaison.

Le jeune s'inspire du premier. Il rêve de ses succès et, il faut le dire, il n'épargne rien pour y arriver.

Boulanger, pour être populaire, envoyait sa photographie dans tous les coins de la France.

Il n'y a pas un paysan ni un ouvrier dans l'arrondissement de Saumur qui n'ait reçu le portrait du cuirassier aux yeux bleus.

Boulanger donnait des poignées de main, recevait les bouquets des fillettes et les embrassait.

Grandmaison, depuis deux ans, court les foires et les cabarets, tape dans la main des paysans, et depuis la période électorale il a embrassé toutes les tendres jeunesse des six cantons.

Boulanger faisait une publicité immense. L'*Avant-Garde* a été tirée à 30,000 exemplaires.

Après avoir été comblé de bontés par le duc d'Aumale, le premier soin de Boulanger fut, étant ministre, de l'expulser de France. Et comme on lui reprochait son ingratitude, Boulanger répondait: Jamais je n'ai reçu aucune faveur des d'Orléans.

Le lendemain de cette déclaration imprudente et impudente, paraissait dans un journal le *fac simile* de cette fameuse lettre écrite au duc d'Aumale:

« Mon général,  
» Bénis soit le jour où je pourrai vous prouver ma reconnaissance. »

Non seulement Grandmaison donne en novembre dernier à M. Berger sa parole de ne pas se porter contre lui, mais il renouvelle cette déclaration à tous ceux qu'il rencontre à son retour de Paris, et quatre-vingts personnes de l'arrondissement sont prêtes à l'affirmer.

Brutalement mis au pied du mur par Gigot, mis en demeure par lui de constituer un jury d'honneur, Grandmaison, garde un silence prudent, attend le dernier jour de la période électorale et, s'embusquant derrière une affiche de la dernière heure que le hasard seul a fait tomber entre nos mains, il met en scène deux amis, leur fait raconter une histoire dénuée d'intérêt, mais obligé d'avouer l'engagement pris au mois de novembre dernier.

Si le suicidé du cimetière d'Ixelles pouvait parler à son Georges II, il ne manquerait pas de lui adresser ses plus sincères félicitations.

Les électeurs de l'arrondissement de Saumur ne vous jugeront pas ainsi, Monsieur le baron de Grandmaison. Ils disent avec raison que l'ancien officier, qui descend du maréchal Mouton, comte de Lobeau, devait crânement répondre à la demande de constituer un jury d'honneur: « J'accepte! non pas après les élections, mais immédiatement. »

Vous ne l'avez pas fait.

Les électeurs vous feront comprendre demain que vous avez eu tort.

**Le dernier soupir de l'Avant-Garde**

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons bénévolement, car rien ne pourrait nous y contraindre :

« Saumur, 19 août 1893.

» Monsieur le Rédacteur,  
» Je lis dans votre numéro portant la date du samedi 19 août 1893 que le journal de M. de Grandmaison répond par des injures à la mise en demeure de M. Gigot.

» Vous saviez mieux que personne, Monsieur, que le dernier numéro de l'*Avant-Garde* était mis en pages plusieurs heures avant la première apparition de la lettre de M. Gigot.

» Comment l'*Avant-Garde* a-t-elle pu répondre par des injures?

» Vous avez donc sciemment commis une erreur.

» Je vous plains d'en être réduit là.

» Je vous prie, Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro et d'agréer mes salutations.

» Charles SANZAY,

» Rédacteur de l'*Avant-Garde*. »

Nous avouons ne pas très bien comprendre la portée de cette lettre que nous n'attendions pas. Nous attendions plutôt celle de M. de Grandmaison acceptant la constitution du jury d'honneur qu'on lui proposait.

**Pour rire un brin**

M. Desgenais y est allé aussi lui de son petit boniment. Comme il ne serait pas juste que les lecteurs du *Courrier de Saumur* fussent seuls à savourer cette œuvre de haute envergure, nous mettons avec plaisir sous les yeux

de nos amis la première page du *Courrier* d'hier :

Comme celle du 22 septembre 1792, la date du 20 août 1893 marquera dans l'histoire.

92 a vu la déchéance de la monarchie. 93 verra les espérances de toutes les coalitions réactionnaires et cléricales à tout jamais ruinées.

Nous assistons au dernier effort du passé contre l'avenir. La nuit, avec ses terreurs folles, ses superstitions, ses monstres effrayants grandis par les ténèbres; la nuit semée d'embûches et de menaces invisibles, se débat impuissante, agonise, vaincue, devant la radieuse aurore qui se lève sur le monde.

C'est le combat du dogme contre la conscience, de la barbarie contre la civilisation, du despotisme contre la liberté.

Les vieux partis se ruent sur la France qu'ils veulent reconquérir. Mais la grande et noble martyre leur montre les blessures qu'ils lui ont faites. Inaccessible, le front dans l'azur du ciel, toute baignée de pure lumière, elle voit ces spectres s'approcher d'elle en rampant, cachant des chaînes sous leurs suaires. Elle rit de ces morts qui veulent monter à l'assaut de la vie, de la force et de la gloire.

Elle leur oppose un siècle de révolutions; le fracas des fers brisés; le tonnerre des canons foudroyant le vieux monde fait de tyrannie et d'injustice; le drapeau tricolore flottant dans les éclairs; le sang de ses enfants fécondant le champ de la liberté; les larmes stoïques et farouches des mères en deuil; la terre entière tressaillant, applaudissant, se sentant délivrée!

Non, cette magnifique épopée ne disparaîtra pas de la mémoire des hommes. C'est en vain qu'on veut ressouder les morceaux de cette formidable meule de pressoir, le roi et le prêtre, que 93 a fait voler en éclats.

Le 93 d'il y a cent ans se battait, rugissant, immense explosion de colère de la civilisation contre le moyen-âge.

Le 93 d'aujourd'hui, calme et grave, n'a pour arme que le bulletin de vote. La France invincible peut jeter son regard en souriant par-dessus ses frontières. Elle n'a plus que des émigrés à l'intérieur, et elle a pour les vaincre, le suffrage universel.

Les destinées de la patrie sont entre vos mains. A vous de déjouer la conspiration ourdie contre la France, à vous de dire si vous voulez voir sombrer toutes les institutions démocratiques qui sont votre œuvre; si vous voulez, d'hommes libres, devenir esclaves; si aveuglés par la trop éclatante lumière de l'avenir, vous aimez mieux être repoussés, à coups de spectre et de goupillon, dans cette Géhenne infâme et maudite, d'où monta si longtemps vers le ciel le cri d'angoisse et de douleur de l'humanité torturée!

C'est à la République qu'on en veut. Vous défendez la République, c'est à dire le droit, la justice, la vérité, la liberté, le progrès indéfini dans la paix, la concorde et l'union.

Vous en finirez avec les fauteurs de désordres, avec les insurgés de la monarchie et de la théocratie, et vous voterez pour Allain-Targé.

Signé : DESGENAIS.

On demande un compositeur pour mettre cela en musique.

### Escobar et Bazile

Dans une réunion — à Fontevault, croyons-nous — M. de Grandmaison s'est dit catholique pratiquant. Cette déclaration, nous l'avons sincèrement, nous a fait plaisir.

Mais nous avouons aussi que les mots d'Escobar et de Bazile, dont M. de Grandmaison se sert dans une affiche de la dernière heure — imprimée dans les bureaux de la *Petite Loire* — nous ont surpris désagréablement.

Nous sommes obligé, en relisant cette affi-

che, de constater que M. de Grandmaison a fortement subi le contact de la *Petite Loire*: Escobar et Bazile proviennent du répertoire de ce journal.

A l'*Echo* on vous aurait mieux conseillé, M. de Grandmaison.

## Aux habitants DE LA COMMUNE DE VIVY

ÉLECTEURS,

J'avais tout récemment encore l'honneur d'être le maire de votre commune, nommé par vous à l'unanimité.

Cette preuve de votre sympathie m'a laissé des souvenirs qui motivent l'intérêt que je n'ai pas cessé de porter à ce pays où une longue habitation m'a mis en rapport avec la plupart d'entre vous.

Je viens aujourd'hui vous en donner le témoignage en vous signalant d'une façon toute particulière la candidature de M. Berger.

M. BERGER, FIDÈLE à ses électeurs, doit trouver ses électeurs FIDÈLES.

EN LE NOMMANT vous vous montrerez reconnaissants des services rendus et appréciateurs intelligents de sa conduite, en toutes circonstances si digne et si correcte.

EN LE NOMMANT vous êtes certains d'être, au cours d'une législature qui aura ses difficultés, représentés par un homme d'expérience dévoué aux intérêts vrais de toute cette région.

Votez donc pour M. BERGER

PAUL DU PUY,

Ancien maire de Vivy.

Vu : Le candidat, E. BERGER.

### CORRESPONDANCE

Vihiers, 17 août 1893.

Monsieur le Rédacteur,

L'incident de mercredi a produit ici le plus mauvais effet. On est naturellement appelé à faire le parallèle entre les procédés électoraux des candidats républicains et ceux de M. Berger.

Il y a une quinzaine de jours, M. Berger pouvait peut-être concevoir quelques craintes sur la fidélité de ses électeurs du canton de Vihiers. Il peut être assuré d'un succès complet maintenant.

Agrez, etc.

### Parnay — Turquant — Saint-Lambert-des-Levées

M. Berger a visité cette semaine les communes de Parnay, Turquant et Saint-Lambert et a été admirablement accueilli par tous les cultivateurs qui connaissent parfaitement les démarches faites à la commission des douanes pour obtenir des droits sur les chanvres et fruits secs. M. Berger peut compter sur leur reconnaissance.

### Les Rosiers

Un de nos excellents amis des Rosiers, dont l'influence est considérable dans le canton, nous déclare ce matin qu'on votera comme un seul homme pour M. Berger.

Ni les promesses, ni les invitations à dîner, ni le champagne, ni les photographies en pékin ou en militaire, ni les baisers aux jeunes tendrons des villages, rien n'a pu modifier les idées des électeurs des Rosiers.

Allons, voilà des braves gens qui ne manquent ni de cœur ni d'esprit.

### Nouvelles électorales

Un de nos amis nous donne les meilleures nouvelles de Vivy. Aux dernières élections, le candidat républicain obtenait une soixantaine de voix. Ce nombre ne sera même pas atteint. M. Berger, malgré les efforts du maire, obtiendra une belle majorité.

A Neuillé, même situation.

### Générosité réactionnaire

Sous ce titre, nous lisons dans le *Patriote* :  
Décidément tous nos candidats députés réactionnaires y passeront.

Nous avons déjà dit comment M. Laurent Bongère régala les électeurs qu'il invitait à trinquer avec lui. Voici le tour de M. Berger.

Tout récemment, nous écrivait-on, M. Berger, de compagnie avec M. Gigot, faisait visite à une Société d'une commune de l'arrondissement de Saumur. Naturellement, ils invitèrent les personnes présentes à boire un verre de vin avec eux; mais, quelle ne fut pas la stupéfaction générale, quand on les vit sortir en oubliant... de payer même leur écot.

Nous avons déjà dit au *Patriote* qu'il devrait bien se méfier des nouvelles plus que fantaisistes de ses correspondants dans notre arrondissement. Ce qu'on vient de lire le prouve une fois de plus.

Cela ne vaut même pas un démenti.

### Ecole de Cavalerie

M. Georges Duliège, élève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, est reçu avec le n° 3 et la mention *très bien*, au concours pour l'admission à l'Ecole de Saumur.

Ce jeune médecin-vétérinaire est le fils de M. Duliège, juge de paix de Longué.

### L'orage

Après plusieurs jours de chaleurs torrides, nous avons donc eu ce matin un petit orage, bien petit, en effet, en raison de la chaleur.

Une partie de la nuit, le ciel a été sillonné d'éclairs et, ce matin, vers deux heures, le tonnerre a commencé à gronder. Quelques gouttes de pluie seulement sont tombées.

A quatre heures, nouvel orage avec pluie, mais tout cela de courte durée et très insuffisant pour les quantités de choses qui souffrent d'une sécheresse vraiment calamiteuse.

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 18 août. — Suzanne-Marie-Camille Pillet, place de la Bilange, 26.

Emprunteurs et prêteurs :

— Voyons, fendez-vous encore de cinq louis!

— Mais je trouve que je vous ai déjà avancé pas mal d'argent...

— Justement! Vous m'avez trop avancé... pour reculer.

### BOURSE DE PARIS

Du 18 Août 1893

3 0/0 . . . . .	99 25
3 0/0 amortissable . . . . .	99 »
4 1/2 . . . . .	105 25

**LOUVRE DENTAIRE (20 Cabinets).**  
d'une grande perfection, brevétés, Diplôme d'Honneur de Paris, Guérison et reconstitution des dents et racines les plus cariées. Toutes opérations sans la moindre douleur, 5 fr. Dentiers complets, 100 fr. D'une à 25 dents livrées en 3 à 10 heures. Tout est garanti. 75, Rue de Rivoli, PARIS.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Colifrets blancs . . . depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Tribunal de commerce de Saumur

### Faillite Delage

Par jugement en date du 18 août 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Delage en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour. M. Terrien a été nommé juge-commissaire et M. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier,

COLLIN.

Le Gérant : G. JOUAUST.

# C'EST LUNDI MATIN A HUIT HEURES

Que commencera, rue de la Comédie, en côté du Théâtre, la Vente-Liquidation à laquelle

# UNIVERSEL MAGASIN

est obligé de procéder pour écouler, dans le délai le plus bref, toutes les marchandises provenant de la réunion des diverses maisons qu'il avait successivement créées dans les principales villes de France.

Depuis une année, cinquante villes s'étaient disputées les prix les plus invraisemblables de Bon Marché qu'UNIVERSEL MAGASIN leur offrait

Et aujourd'hui il faut réaliser ce qui reste

en Linge de Table et de Toilette, Toiles, Rideaux, Couvertures, Lingerie, Corsets, Lainages, Indiennes, Tapis de Table, Carpettes, Descentes de Lit, et mille et un autres Articles formant autant de superbes Occasions.

Aux Dames Saumuroises à souvenir que c'est lundi

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

## VENTE

Aux enchères publiques  
SUR LICITATION

Entre majeur et mineur émancipé  
Au plus offrant et dernier enchérisseur,  
En un seul lot

### D'une MAISON

Et ses Dépendances

Sises aux Caves, commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1893, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, contradictoirement entre les parties ci-après dénommées :

Et à la requête de : M. Eugène Profit, propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ; En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Mademoiselle Eugénie Jousset, mineure émancipée, demeurant au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

2<sup>o</sup> M. Callard, expert à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), au nom et comme curateur à l'émancipation de ladite mineure, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur ;

Il sera procédé, le dimanche dix septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation :

#### DÉSIGNATION

Commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire).

#### LOT UNIQUE

Une maison et ses dépendances, situées aux Caves-Blanches, commune du Vaudelnay-Rillé, comprenant :

Un portail d'entrée et une petite porte à côté donnant accès à la cour ci-après et ouvrant sur un carrefour commun à divers, une cour longue dans laquelle est à gauche en entrant : un hangar monté sur piliers et une écurie et fenil au-dessus, et à droite la courdoire des caves ci-après ;

Six caves dans l'une desquelles est un pressoir garni de ses ustensiles ; petite cour en face l'entrée de ces caves et au bout de la courdoire, cette petite cour à ciel découvert vers le milieu de la grande cour ; puits à eau ;

Autre petit hangar en appentis toujours à gauche de la cour et petit toit à côté ;

Trois chambres basses dont deux à cheminée et grenier au-dessus, et environ cinq ares de vigne autour desdites chambres et un petit hangar ;

Le tout d'un seul tenant, joignant au nord MM. Mondoux, Gaudin et Dalençon, au levant un sentier, au midi le carrefour et Dalençon et au couchant Raisin et Dalençon.

Mise à prix, mille francs, ci... 1,000

S'adresser, pour les renseignements, à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir ;

3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-treize, fo... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

Etudes de M<sup>e</sup> A. TRUËL, avoué à Baugé, successeur de M<sup>e</sup> COUDREUSE, et de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

## VENTE

Par licitation  
D'un Immeuble

Situé commune de Saint-Clément-des-Levées.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE PROCHAIN 1893, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué, commis à cet effet.

On fait savoir à tous, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Baugé, le premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, contradictoirement entre :

M<sup>me</sup> Constance-Aimée-Félicité Corbiveau, propriétaire, veuve de M. Pierre-Joseph Massonneau, demeurant à Angers, rue d'Alsace, n<sup>o</sup> 20,

Demanderesse, ayant M<sup>e</sup> TRUËL pour avoué ;

Et M. Prosper-Jean-Auguste Grolleau, négociant, demeurant à Angers, rue d'Alsace, 20,

Agissant tant en son nom personnel comme commun en biens et donataire en usufruit de la moitié des biens composant la succession de M<sup>me</sup> Constance-Eugénie-Clémence Massonneau, son épouse, décédée, et en sa qualité de tuteur naturel et légal de Elisabeth Grolleau, sa fille mineure, issue de son union avec sa dite épouse, sus-nommée,

Défendeur, ayant M<sup>e</sup> BRION pour avoué ;

Et en présence ou lui dûment appelé de M. Lambert, docteur-médecin à Combrée (Maine-et-Loire),

Pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Grolleau, sus-nommée,

Il sera, auxdits jour, lieu et heure sus fixés, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué, à l'adjudication de l'immeuble ci-après désigné.

#### DÉSIGNATION

Commune de Saint-Clément-des-Levées

4<sup>o</sup> Un corps de bâtiments, situé au lieu dit le Clos-de-Jacques, commune de Saint-Clément-des-Levées, comprenant une chambre à four et cheminée, une chambre froide et une écurie, grenier au-dessus desservi par un escalier en pierres, bas côté derrière renfermant deux toits et un cellier, le tout couvert en ardoises ; un hangar de construction récente, sur piliers en bois, couvert en ardoises, puits à eau, cour, jardin et terrain planté de ceps de vigne et d'arbres fruitiers, formant un ensemble, compris sous le n<sup>o</sup> 118 et sous partie des n<sup>os</sup> 119, 121 et 122, section A du plan cadastral de la commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de 16 ares 50 centiares environ, joignant au levant les héritiers Goislard, bornes entre et haie mitoyenne dans une partie, au midi un immeuble propre à M<sup>me</sup> Massonneau, au couchant M<sup>me</sup> Daburon, borne entre, au nord un chemin.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, au même lieu, porté au plan cadastral sous partie du n<sup>o</sup> 140, section A, pour 9 ares 45 centiares, joignant au levant M<sup>me</sup> Daburon, au midi B'arche, au couchant Battais, au nord les héritiers Goislard.

3<sup>o</sup> Un petit morceau de terre labourable, situé mêmes lieu et commune, compris au plan cadastral sous partie du n<sup>o</sup> 118, section A, pour 16 ares 50 centiares, joignant au levant Chapelet et autres, au midi un chemin, au couchant Delaunay, au nord un chemin d'exploitation.

Mise à prix : deux mille deux cents francs, ci... 2,200

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> TRUËL, notaire à Baugé, poursuivant la vente ;

3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BRION, avoué à Baugé, co-licitant.

Rédigé à Baugé, le 17 août 1893.

L'avoué poursuivant,

A. TRUËL.

Enregistré à Baugé, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-treize, fo... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : TOURTIER.

Etudes de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux,

Et de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques

Après saisie

Sur les époux Mesnage

Le MERCREDI 23 AOUT 1893 et jours suivants, à une heure du soir, à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n<sup>os</sup> 34 et 36.

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire à glace, armoire à portes pleines, buffet, commode, tables, chaises, pendules, glaces, gravures, couettes, matelas, traversins, orillers, linge de corps et de ménage, garde de robe.

Matériel de café : tables, tabourets, comptoir, balance, série de mesures, rayons, vitrines et cassiers.

Marchandises :

Rouennerie : cotonnades, velours, lustrine, mérinos, percale, coutil, cretonne, flanelle coton, toile coton, etc.

Mercerie : quantité de chaussures, pantoufles, espadrilles, chaussons, bas et chaussettes de laine et de coton, gilets de laine et de coton, caleçons, grande quantité de laines à tricoter, broches, soie, fils, gance, galons, rubans, boutons, peignes, etc., etc.

Epicerie : chandelles, bougies, sucre, café, savon, huile, vinaigre, chocolat, cirage, sel, etc., etc.

Vin rouge en fûts, bouteilles vides.

Récolte d'une grande quantité de fruits de toutes sortes.

Par le ministère de M<sup>e</sup> AMARD, greffier de la justice de paix du canton nord-est de Saumur, substituant M<sup>e</sup> FERRIÈRE, absent.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

## VENTE

A L'AMIABLE

### D'une MAISON

D'un très bon rapport

Située rue de l' Arsenal, n<sup>o</sup> 11, et ayant sortie sur la rue de la Visitation.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. BÉNARD, marchand-épiciier, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 91, Saumur.

## A VENDRE

UNE

MAISON bourgeoise

SITUÉE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagnéaux.

Comprenant :

Rez-de-chaussée composé : de vestibule, salon, salle à manger, cuisine ;

Au premier étage : quatre chambres à coucher, grenier au-dessus ; Jardin d'agrément et clos.

Le tout d'une contenance de cinquante-cinq ares.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Pavée, 4, Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

## A VENDRE

Aux enchères publiques

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 27 août 1893, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

### 1<sup>o</sup> Une Propriété

Sise à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Comprenant : Maison d'habitation avec dépendances, jardin potager.

Mise à prix : 4,500 fr.

2<sup>o</sup> Un hectare 5 ares 30 centiares de pré et boire, dit le Pré-de-l'Île, même commune, planté d'arbres, avec maisonnette.

Mise à prix : 2,500 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, et à M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> PRÉS, TERRES et VIGNES, situés à Dampierre, appartenant à M. Raymond de Fontenailles.

2<sup>o</sup> Une MAISON, beau site, sur le bord du Thouet, à Bagnéaux, comprenant : salon, salle à manger, cuisine, nombreuses et bonnes servitudes. Cinq chambres au premier, grenier, cour et jardins.

3<sup>o</sup> TRÈS BELLE MAISON avec très bel enclos planté de beaux arbres d'agrément, jardins, contenant en totalité 60 ares environ, située à quatre kilomètres de Saumur, sur le bord d'une belle route.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard.

M<sup>e</sup> NOBLET, notaire aux Trois-Montiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

## VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

1<sup>o</sup> La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreaux, lièvres, faisans).

2<sup>o</sup> La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Maison, Remise, Servitudes  
Cave et grand Jardin

Rue Haute-Saint-Pierre et ruelle Saint-Michel.

S'adresser à M. GUYOMARD, place Saint-Michel, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

LA CHASSE est défendue sur la propriété de Champrobin et dépendances, appartenant à Madame BRAUMONT, propriétaire à Vivy.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1894

### Une TRÈS BONNE FERME

Située commune des Rosiers  
Contenant 8 hectares 20 ares environ.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

## Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

### A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Nocés. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

## GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.